

GÉNÉRALITÉS

La présente convention constitue une entente légale, ayant force exécutoire, entre FundStream Inc., une société canadienne (« FundScrip » ou « nous ») et chaque personne qui adhère au programme en remplissant le formulaire d'adhésion qui se trouve sur le site Web de FundScrip (« vous »). La convention d'adhésion au programme FundScrip (la « convention » ou la « présente convention ») contient les modalités régissant l'utilisation que vous ferez du site Web du programme (le « programme ») et votre participation à celui-ci. Vous devez accepter ces modalités pour adhérer à FundScrip.

EN EXÉCUTANT CETTE PROCÉDURE D'ADHÉSION, VOUS VOUS TROUVEZ À ATTESTER QUE VOUS AVEZ LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE CONVENTION ET QUE VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT À ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DES MODALITÉS QUI Y FIGURENT ET L'ENSEMBLE DES AUTRES MODALITÉS, AVIS ET RESTRICTIONS ÉNONCÉS AILLEURS SUR LE SITE WEB DE FUNDSCRIP. SI VOUS N'ENDOSSEZ PAS CES MODALITÉS, VEUILLEZ NE PAS CLIQUER SUR LE BOUTON CONTENANT LA MENTION « J'AI LU ET J'ACCEPTE LA CONVENTION D'ADHÉSION ». VOUS ATTESTEZ ÉGALEMENT QUE VOUS AVEZ EU L'OCCASION D'EXAMINER LA POLITIQUE DE LA VIE PRIVÉE DE FUNDSCRIP OU QU'UN EXEMPLAIRE DE CETTE POLITIQUE A ÉTÉ MIS À VOTRE DISPOSITION.

FundScrip se réserve le droit de réviser, de mettre à jour ou de modifier les termes et conditions de la présente convention à tout moment et à sa seule discrétion. Sauf s'il en est prévu autrement, la convention révisée entre en vigueur au moment où elle est affichée sur le site Web de FundScrip. Des avis de modification seront au besoin affichés sur ce site et si vous continuez de participer au programme après que de tels avis auront été affichés, cela signifiera que vous endossez la convention révisée et que vous consentez à respecter les modalités qui y sont énoncées. Si vous n'endossez pas une modification apportée à la présente convention, votre seul recours consiste à annuler votre adhésion au programme sur-le-champ.

CONDITIONS D'ADHÉSION DE BASE

1. Renseignements personnels. Lors de l'adhésion au programme, vous devez fournir à FundScrip des renseignements exacts, complets et à jour, tel que demandé. Il vous incombe d'aviser FundScrip de toute modification de cette information en la mettant périodiquement à jour dans la section appropriée du site Web. Tous les renseignements personnels ainsi fournis seront traités en conformité avec la Politique de la vie privée de FundScrip.
2. Sélection d'un participant bénéficiaire. Dans le cadre du processus d'inscription, vous serez invité à sélectionner un groupe bénéficiaire (le « groupe ») provenant de la liste des groupes participants pour recevoir toutes les remises en espèces admissibles par le biais du programme. Vous comprenez et acceptez qu'en participant à ce programme, toutes les remises en espèces provenant de vos achats (« les contributions ») seront payées par FundScrip, en votre nom, au groupe que vous avez désigné lors du processus d'inscription.

-
3. Admissibilité. Vous devez être une personne physique (et non une société, un partenariat ou une autre entité légale), avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence (en règle générale, au moins 18 ans) et vous ne devez pas être un non-résident du Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la Loi sur les impôts du Québec afin de participer au programme
 4. Frais. Actuellement, FundScrip n'exige aucuns frais pour l'adhésion au programme. Toutefois, cela est susceptible de changer à tout moment. Si vous choisissez d'expédier votre commande à votre domicile ou dans un autre emplacement personnalisé, vous serez responsable du paiement des frais d'expédition, qui vous seront divulgués au moment de l'achat. Certains des détaillants qui participeront au programme en faisant une remise d'une portion des achats que vous ferez chez eux (un « détaillant participant » ou collectivement, les « détaillants participants ») pourront exiger des frais dans le cadre de certaines des offres qu'ils feront dans le cadre du programme. Ces frais, y compris tous frais d'expédition et de manutention, seront énoncés dans la description des offres des détaillants participants concernés, et chacun d'eux se réserve le droit de les modifier, à sa seule discrétion, ou d'exiger de nouveaux frais ou des frais supplémentaires dans le futur.
 5. Sous certaines circonstances, FundScrip se réserve le droit de vous facturer des frais raisonnables, y compris, mais sans se limiter aux suivantes : (a) vos chèques sans provision retournés par votre banque; (b) les transferts électroniques de fonds disponibles à votre demande, et (c) les annulations de commandes. Le montant et les termes de tous ces frais doivent être publiés de temps à autre sur le site Web de FundScrip et sont sujets à des modifications par FundScrip moyennant un préavis raisonnable qui sera communiqué en temps opportun sur le site Web de FundScrip.

ACCÈS AU PROGRAMME

6. Mot de passe. Après avoir adhéré au programme, vous devrez choisir un mot de passe qui vous permettra d'accéder au programme. Vous devez vous assurer d'en préserver la confidentialité en tout temps étant donné que vous êtes entièrement responsables de toutes les activités réalisées à l'aide de votre mot de passe. FundScrip se dégage de toute responsabilité liée à des pertes imputables à l'utilisation de votre mot de passe par un tiers. Chaque mot de passe doit être utilisé par un seul utilisateur et n'est pas transférable. Toute utilisation de votre mot de passe vous sera imputée. Si une atteinte à la sécurité est perpétrée par l'entremise de votre compte FundScrip, vous devez changer votre mot de passe sur-le-champ et nous aviser de cette infraction, faute de quoi vous reconnaissez que nous en serons réduits à tenir pour acquis que les directives transmises à l'aide de votre mot de passe proviennent bien de vous ou qu'elles ont été autorisées par vous et que nous ne serons donc pas tenus d'enquêter au sujet de l'origine de ces directives. Vous n'autoriserez aucune utilisation du programme qui aurait pour effet de l'endommager, d'en entraver le fonctionnement ou de surcharger le site Web de façon déraisonnable. Vous attestez aussi que FundScrip n'entrera pas en communication avec vous afin d'obtenir votre mot de passe.
7. Utilisation non autorisée. Vous vous engagez à ne pas faire ce qui suit et à ne pas autoriser quiconque d'autre à le faire non plus : a) permettre à un tiers non accrédité d'accéder au programme ou à de l'information, des données, du texte, des liens, des images, des logiciels, des communications ou tout autre

contenu accessible par l'entremise d'Internet et appartenant à FundScrip (collectivement, le « contenu »), à l'aide de quelque moyen que ce soit; b) modifier, désosser, désassembler ou décompiler n'importe laquelle des applications logicielles que vous utilisez dans le cadre de votre participation au programme; c) entrer dans le programme tout code visant à le dérégler, à modifier ou à supprimer son contenu, à accéder à un contenu confidentiel disponible sur le site Web de FundScrip ou à perturber le fonctionnement dudit programme, y compris, en distribuant des annonces publicitaires ou des courriels non sollicités ou en propageant des vers ou des virus informatiques; d) manipuler, pirater, fausser, reproduire, modifier ou autrement corrompre la fonction d'administration, de sécurité ou toute autre fonction comparable d'une partie du programme; e) afficher du matériel diffamatoire, obscène ou autrement illicite, ou portant atteinte aux droits d'un tiers en matière de confidentialité ou de publicité, sur le site Web de FundScrip ou dans le programme; f) violer un brevet, un droit d'auteur, une marque de programme, une marque de commerce ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ou s'approprier sans y avoir droit les secrets commerciaux d'un tiers dans le cadre de votre participation au programme; ou g) se livrer à toute activité proscrite en vertu des lois canadiennes ou d'un autre règlement ou loi applicable, ou se livrer à toute autre activité illégale, manipulatrice ou trompeuse dans le cadre de votre participation au programme.

La violation des dispositions qui précèdent entraînera la résiliation immédiate de votre adhésion au programme et il vous sera aussi interdit d'y adhérer à nouveau dans le futur.

8. Abolition du programme ou résiliation de l'adhésion. FundScrip peut, à sa seule discrétion, à tout moment et sans donner de préavis à ce sujet : a) cesser de transmettre tout ou partie du contenu relatif au programme; b) modifier, interrompre ou limiter l'accès au programme ou à n'importe laquelle de ses fonctionnalités, caractéristiques ou autres composantes; ou c) suspendre votre participation au programme ou résilier votre adhésion advenant que vous auriez enfreint les modalités de la présente convention, contribué à la perpétration de cette infraction ou que vous l'auriez favorisée, ou que vous auriez agi de manière à nuire aux intérêts ou à la réputation ou de toute autre façon illégale relativement à FundScrip, au programme ou au présent site Web.

COMMANDES ET UTILISATION DES CARTES-CADEAUX

9. Cartes cadeaux. En tant que membre du programme, vous pouvez faire des achats périodiques de cartes-cadeaux ou certificats-cadeaux des détaillants participants (les « cartes ») par l'entremise de votre groupe.
10. Lié par les termes des détaillants participants. Vous acceptez d'être lié par tous les termes des détaillants participants comme si vous aviez acheté la carte directement à partir du détaillant participant en question.
11. Commandes. FundScrip se réserve le droit de remplacer les coupures des cartes-cadeaux tel que commandées ou, dans le cas où une carte n'est plus disponible, FundScrip expédiera la commande soit en espèce, soit avec un ou des chèques correspondant à la valeur nominale de la ou des cartes non disponibles selon le cas.

12. REVENDICATIONS

a) FundScrip ne sera pas responsable de la perte ou du vol des cartes à partir du moment où les cartes seront livrées par FundScrip à la tierce partie prestataire du service de livraison engagée pour vous livrer les cartes.

b) Avant l'expédition des cartes, FundScrip valide et confirme chaque commande par une variété de processus et de contrôles informatisés pour assurer un degré de précision de 100%. Toutefois, vous êtes tenus de vérifier le contenu de votre commande de cartes dans les 24 heures suivant la réception de celle-ci.

c) Dans le cas d'une omission apparente, vous devez en aviser FundScrip dans les 24 heures suivant la réception de la livraison. Une fois que l'omission est validée par FundScrip, tous les éléments manquants seront expédiés à vous dès que cela est commercialement faisable.

d) Dans le cas d'une erreur manifeste, vous devez aviser FundScrip dans les 24 heures suivant la réception de la livraison. Une fois l'erreur validée par FundScrip, vous garantissez que les cartes en question sont dans leur état original (neuf) et n'ont pas été utilisées et vous devez retourner le ou les items en question à FundScrip, conformément aux instructions de FundScrip. Les frais encourus suite au retour des cartes seront assumés par FundScrip. Aucune carte ne peut être retournée sans l'autorisation préalable de FundScrip.

Dans tous les cas, FundScrip ne sera pas responsable des éventuelles erreurs ou omissions apparentes si cela n'est pas notifié dans les 24 heures suivant la réception de votre carte.

13. Retours. Aux termes du programme, aucune carte ne peut être retournée ou échangée ni par FundScrip, ni par le groupe avec lequel elles ont été achetées. Nonobstant ce qui précède, sous certaines circonstances et uniquement à la seule discrétion de Fundscrip, il est possible d'accepter le retour d'une ou plusieurs cartes pour un remboursement. Dans tous les cas où un retour est autorisé, là où les cartes retournées doivent être accompagnées d'un « formulaire d'autorisation de retour », fourni par Fundscrip et des frais de réapprovisionnement s'appliqueront. Ces frais seront publiés de temps à autre sur le site Web de FundScrip et seront sujets à des modifications par FundScrip moyennant un préavis raisonnable qui sera communiqué en temps opportun sur le site Web de FundScrip.

Dans ce cas, vous garantissez que les cartes en question sont dans leur état original (neuf) et qu'elles n'ont pas été utilisées et vous devez les retourner à FundScrip. Tous les frais liés au retour d'une carte seront à votre charge. Le risque de la perte d'une carte durant le transport vers FundScrip doit être supporté entièrement par vous, et à ce titre, nous recommandons d'utiliser uniquement un service de messagerie où les colis peuvent être repérés et tracés. Dès réception et vérification de la ou des cartes retournées, FundScrip créditera votre compte pour le montant net relatif à ces dernières.

PAIEMENTS DES GAINS

14. Paiement à vos groupes. Par la présente, vous autorisez irrévocablement FundScrip à transférer, en votre nom, la somme de toutes vos contributions au groupe que vous avez désigné lors de votre inscription et que vous pouvez changer de temps à autre, sous réserve des politiques que FundScrip peut avoir en vigueur au même moment. FundScrip se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis, sa politique de paiement au groupe.
15. Détaillants participants. La liste des détaillants participants est sujette à modification sans préavis et ni FundScrip, ni aucun des groupes ne garantissent que cette liste ne changera pas au fil du temps ou qu'un détaillé participant donné continuera d'y figurer à plus ou moins brève échéance. Vous attestez que l'achat d'une carte est assujéti aux restrictions, modalités et règles du détaillant participant l'ayant émise. FundScrip s'efforcera d'afficher ces restrictions, modalités et/ou règles sur son site Web, et vous pourrez les consulter, le cas échéant, avant de commander des cartes. Ni FundScrip et ni aucun groupe ne pourront être tenus responsables des cas où des détaillants participants ont cessé leurs activités ou changé de lieu d'affaires. De plus, FundScrip et les groupes participants ne remplaceront aucune carte ayant été perdue, volée ou égarée après qu'elle ait été livrée à vous ou à votre mandataire ou représentant désigné, et ils n'assumeront aucune responsabilité relativement aux actions, produits ou contenus des détaillants participants.
16. Aucune responsabilité envers les détaillants participants. Vous attestez que ni FundScrip, ni aucun groupe ne sont des représentants de l'un des détaillants participants et que ceux-ci font des affaires à titre indépendant et ne se trouvent pas sous le contrôle de FundScrip en ce qui concerne le programme ou tout autre aspect de cette relation. De plus, le fait de vous prévaloir d'une offre ou d'une promotion d'un détaillant participant ou de correspondre avec ce détaillant, a pour effet d'établir une relation entre vous seul et ledit détaillant. Nous n'assumons aucune responsabilité ou obligation en ce qui concerne toute partie de cette correspondance ou de ces offres ou promotions, y compris ce qui est relatif à leur retrait ou modification. De même, aucun détaillant participant n'assume quelque responsabilité ou obligation que ce soit en ce qui concerne notre conduite quant au programme.
17. Détaillants participants en ligne. Certains détaillants participants établis sur Internet (les « détaillants en ligne ») ont accepté de verser à FundScrip des frais d'affiliation ou de recommandation lorsque des membres achètent des produits ou services qu'elles offrent par l'entremise du site Web de FundScrip. Après avoir reçu le paiement de ces frais d'affiliation ou de recommandation, FundScrip déposera, en votre faveur, tout ou partie de ces frais (conformément aux montants indiqués sur le site Web de FundScrip pour chaque détaillant participant) à titre de contribution à votre groupe. Aucune contribution ne sera versée à l'égard d'un achat effectué auprès d'un détaillant en ligne avant que celui-ci n'ait payé à FundScrip les frais d'affiliation ou de recommandation exigibles. Afin de vous faciliter les choses, FundScrip pourra afficher dans votre compte les contributions en instance d'affichage qui vous seront versées à l'égard des détaillants en ligne, et ce, avant que les frais d'affiliation ou de recommandation n'aient été réglés. FundScrip se réserve le droit de supprimer l'affichage d'une contribution advenant que le détaillant en ligne concerné

tarde trop à lui payer les frais d'affiliation ou de recommandation exigibles. Elle se réserve aussi le droit de modifier son offre en ce qui a trait au montant de la contribution attribuée à l'égard d'un détaillant en ligne à tout moment, auquel cas la modification apportée n'aura aucune incidence sur les contributions déjà versées.

18. Retour de produits des détaillants en ligne. Certains détaillants participants établis sur Internet peuvent accepter les retours et échanges dans le cas des achats effectués sur leur site Web ou par leur entremise, selon ce que prévoit leur politique d'achat. Si vous retournez un produit acheté par l'entremise d'un détaillant participant établi sur Internet et qui accepte ce genre de retours, nous pourrons, à notre seule discrétion, déduire la contribution engendrée par cet achat de tout compte appartenant au groupe ayant touché, le cas échéant, une partie de cette contribution. Nous nous réservons aussi le droit de procéder à une nouvelle division d'une contribution, de retirer à un membre le droit de faire d'autres contributions ou de résilier l'adhésion de tout membre qui, selon notre seul jugement, abuse ou a abusé du programme (activités frauduleuses, tendance à retourner les produits achetés après l'inscription de la contribution au compte, création ou tentative de création d'un marché de contributions ou participation aux activités d'un tel marché, sollicitation de contributions sur une grande échelle ou cautionnement d'un tel stratagème, etc.), et vous vous engagez pour votre part à renoncer à toute contribution reçue par l'entremise du programme advenant que vous auriez participé à toute activité de ce genre.
19. Rajustement des montants indiqués au compte. Si des manoeuvres abusives ou frauduleuses sont effectuées dans le cadre du programme, tel que déterminé par FundScrip à sa seule discrétion, nous nous réservons le droit de rajuster le montant de votre compte FundScrip à tout moment. Tout rajustement de ce genre sera effectué en conformité avec la présente convention, les politiques, les lois et règlements applicables, et les modalités relatives aux offres des détaillants participants.

UTILISATION DE L'INFORMATION

20. Utilisation de l'information. Vous attestez que nous devons, aux fins de l'administration du programme, recueillir des renseignements à votre sujet ainsi que de l'information concernant vos achats de cartes auprès des détaillants participants, y compris ceux établis sur Internet. Vous nous autorisez par les présentes à utiliser cette information et à la divulguer à a) nos représentants et agents, b) des tiers (lorsque cela est nécessaire ou indiqué afin d'assurer le transfert ou le remboursement de vos contributions accumulées ou à toute autre fin liée au programme, c) à des requêtes, ordonnances ou des citations à comparaître provenant de tribunaux ou d'organismes législatifs, administratifs ou de réglementation et d) à des modalités de la Politique de la vie privée de FundScrip, telle qu'affichée sur notre site Web.

RÉSILIATION

21. Résiliation : expiration ou suppression de vos comptes FundScrip

a) La présente convention entre en vigueur au moment où vous l'acceptez, selon les modalités énoncées au début des présentes, et elle demeurera en vigueur et vous liera légalement à nous jusqu'à ce votre

adhésion au programme soit résiliée par vous-même ou par nous. Vous pouvez mettre fin à votre participation au programme à tout moment en nous fournissant un avis écrit. Cet avis peut nous être envoyé à l'adresse indiquée dans le paragraphe 31. Nous pouvons résilier la présente convention sans motif tout de suite après vous avoir avisé de cette résiliation.

b) Si aucune contribution n'a été versée dans votre compte FundScrip durant une période de douze (12) mois civils consécutifs, nous nous réservons le droit de fermer votre compte FundScrip et résilier votre adhésion au programme sans avis. Si votre compte FundScrip est fermé, le montant du solde de votre compte FundScrip sera perdu. Sauf s'il en est prévu autrement dans la présente convention, vous serez autorisé à adhérer à nouveau au programme FundScrip à tout moment.

c) En cas de résiliation de la présente convention, votre droit d'utiliser le programme, d'y accéder et de recevoir des contributions sera révoqué. Advenant une telle résiliation, les dispositions des articles 12, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 29 et 33, inclusivement, et du présent article continueront à s'appliquer, peu importe le motif auquel cette résiliation est imputable. Sous réserve des restrictions énoncées dans la présente convention, une résiliation ne vous portera aucun préjudice et n'aura pas non plus aucune incidence sur nos recours en droit ou en équité.

RESTRICTIONS

22. Absence de garanties.

a) LE PROGRAMME EST OFFERT « TEL QUEL » ET N'EST ASSORTI D'AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE RELATIVE À UN TITRE, À LA QUALITÉ MARCHANDE DU PROGRAMME, À SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU À SON CARACTÈRE CONFORME. NOUS N'OFFRONS AUCUNE GARANTIE NON PLUS EN CE QUI CONCERNE LA QUALITÉ, L'EXACTITUDE, LE CARACTÈRE COMPLET OU LA VALIDITÉ DE TOUT MATÉRIEL LIÉ AU PROGRAMME, ET NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LE FONCTIONNEMENT DUDIT PROGRAMME SERA ININTERROMPU OU DÉPOURVU D'ERREURS, QUE LES DÉFECTUOSITÉS SERONT CORRIGÉES OU QUE LEDIT PROGRAMME OU LE OU LES SERVEURS QUI ASSURENT SA DISPONIBILITÉ SONT EXEMPTS DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTES NUISIBLES.

b) LE SITE WEB DE FUNDScrip ET LA DOCUMENTATION DU PROGRAMME DU MÊME NOM PEUVENT CONTENIR DES DESCRIPTIONS DE FAITS, DES ÉNONCÉS D'OPINIONS, DES DÉCLARATIONS OU DES RECOMMANDATIONS PROVENANT DE TIERS (PARTICULIERS, ORGANISMES, ETC.). OR NOUS N'AFFIRMONS PAS NI NE CONFIRMONS QUE CETTE INFORMATION OU TOUTE AUTRE INFORMATION AFFICHÉE, TÉLÉCHARGÉE OU DISTRIBUÉE PAR L'ENTREMISE DU SITE WEB DE FUNDScrip EST EXACTE, À JOUR OU FIABLE. VOUS ATTESTEZ PAR LES PRÉSENTES QUE TOUTE DÉCISION DE VOTRE PART DE VOUS FIER À CETTE INFORMATION SERA PRISE À VOS PROPRES RISQUES. DE PLUS, FUNDScrip N'OFFRE AUCUNE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA QUALITÉ OU À L'EXACTITUDE D'ANNONCES PUBLICITAIRES DE PRODUITS OU PROGRAMMES OFFERTS OU FOURNIS PAR LES DÉTAILLANTS PARTICIPANTS

OU DES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DU PROGRAMME.

23. Exclusion de responsabilité. FundScrip ne sera pas responsable de tout préjudice, y compris des dommages-intérêts spéciaux, indirects ou accessoires, découlant a) du fait qu'aucune présélection d'utilisateurs ou de membres n'a été effectuée aux fins du programme; b) d'actes ou d'omissions imputables à des utilisateurs ou des membres du programme; c) de l'envoi ou de l'utilisation de matériel affiché par une partie autre que FundScrip (et pouvant avoir été créé par cette partie); d) d'une déficience des données transmises ou obtenues sur Internet, au plan de leur exactitude, de leur fiabilité, du respect de leur caractère confidentiel, de leur authenticité ou de leur exhaustivité; ou e) d'un défaut de s'acquitter de l'une des obligations prévues aux présentes ou de l'exécution tardive de cette obligation, tels qu'imputables à des impondérables qui ne pouvaient être raisonnablement prévus (catastrophes naturelles, cas de force majeure, conflits de travail, actes terroristes, actes posés par des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, épidémies, état de quarantaine, panne ou dérèglement du système de télécommunications ou du réseau électrique, sabotage, combats armés, émeutes, réglementation d'Internet par le gouvernement, etc.).

En sus de ce qui précède, FundScrip, les détaillants participants, les détaillants en ligne et/ou tout tiers les représentant pourront, à l'occasion, omettre de faire le suivi de vos achats admissibles en raison de pannes informatiques qu'ils ne peuvent raisonnablement prévenir, auquel cas ils ne pourront être tenus responsables de la non-réception de contributions.

24. Conseils d'ordre fiscal. Aucune information figurant sur le site Web de FundScrip n'a été élaborée dans le but de fournir des conseils d'ordre fiscal aux membres. Les implications fiscales de votre participation au programme dépendent de votre situation fiscale personnelle. Il vous incombe d'obtenir vous-même des conseils à ce sujet. Vous attestez par les présentes que notre responsabilité ne sera engagée d'aucune façon du fait de l'affichage ou de l'omission de renseignements sur le site Web de FundScrip en ce qui a trait à l'impôt et que nous ne sommes pas tenus de vous informer des modifications qui sont apportées aux lois fiscales.

INDEMNISATION OU LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

25. Indemnisation. Vous vous engagez à indemniser, à défendre et à protéger FundScrip, les détaillants participants, les groupes choisis de même que tout organisme que vous aurez choisi, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, ayants cause, représentants et organismes affiliés respectifs, relativement aux réclamations, dommages-intérêts, pertes et motifs de poursuite (y compris les honoraires d'avocats et frais judiciaires) découlant d'une violation des dispositions de la présente convention (y compris l'article 6) qui vous serait imputable, ou qui se rapporterait à du matériel de quelque type que ce soit que vous auriez fourni à une quelconque entité (ou qui aurait été obtenu à l'aide de votre mot de passe). Vous vous engagez à collaborer dans la mesure raisonnable requise à la présentation de notre défense ou au règlement de la réclamation en cause. FundScrip se réserve le droit, à sa discrétion raisonnable, de diriger entièrement la présentation de cette défense ainsi que le règlement de toute affaire qui pourrait vous obliger à nous indemniser.

26. Limitation de responsabilité.

a) LES ADMINISTRATEURS DU PROGRAMME, LES DÉTAILLANTS PARTICIPANTS, LES DÉTAILLANTS EN LIGNE OU LES GROUPES, OU LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS, AYANTS CAUSE ET ORGANISMES AFFILIÉS RESPECTIFS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, INCIDENTS, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU AUTRES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, NI DE PERTES DE PROFITS, DE DONNÉES OU DE JOUISSANCE RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'ABSENCE D'UNE POSSIBILITÉ D'UTILISATION DU PROGRAMME, DE L'INFORMATION FIGURANT SUR LE SITE WEB DE FUNDScrip OU (SAUF DANS LE CAS DU DÉTAILLANT PARTICIPANT OU DU FOURNISSEUR CONCERNÉ) DES PRODUITS OU PROGRAMMES OFFERTS PAR LES DÉTAILLANTS PARTICIPANTS OU DES FOURNISSEURS DE FUNDScrip DANS LE CADRE DU PROGRAMME, MÊME SI L'ENTITÉ EN CAUSE A ÉTÉ AVISÉE DU FAIT QU'IL EST POSSIBLE QU'ELLE SUBISSE DE TELS PRÉJUDICES. COMME CERTAINES PROVINCES OU ADMINISTRATIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES OU INCIDENTS, NOTRE RESPONSABILITÉ DANS CES ENDROITS SERA CELLE PRÉVUE PAR LA LOI.

b) LA RESPONSABILITÉ TOTALE DES ADMINISTRATEURS DU PROGRAMME ET DE FUNDSTREAM EN CE QUI CONCERNE LES PRÉJUDICES, PERTES ET MOTIFS DE POURSUITE QUI POURRAIENT DÉCOULER DE L'UTILISATION QUE VOUS FEREZ DU SITE WEB DE FUNDScrip OU DE VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME, NE PEUT DÉPASSER LE MONTANT MAXIMUM DES FONDs GÉNÉRÉS PAR VOUS PENDANT LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE CONVENTION, PEU IMPORTE SI CETTE RESPONSABILITÉ EST CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LES CAS DE NÉGLIGENCE), STRICTE OU AUTRE.

COMMUNICATIONS VERBALES ET ÉLECTRONIQUES

27. Directives transmises par les membres. Nous considérons que nous pouvons nous fier à vos directives verbales, écrites ou électroniques. De plus, vous consentez à ce que les conversations téléphoniques que vous aurez avec nous soient surveillées et enregistrées à des fins de formation ou de vérification, et vous consentez aussi à fournir, s'il y a lieu, une transcription de vos directives. Vous attestez que nous ne sommes pas tenus de donner suite à des directives verbales reçues de la part d'une personne qui se fait passer pour vous (en tenant pour acquis que les procédures de vérification habituelles ont été suivies). Nous avons aussi le loisir de donner suite à toutes directives transmises au site Web de FundScrip à l'aide d'un moyen électronique, tout comme si vous nous aviez communiqué ces directives en personne, peu importe si cette transmission électronique a été réellement effectuée par vous-même ou non.

28. Communications de FundScrip. Vous consentez à ce que nous vous transmettions électroniquement l'ensemble des rapports, des confirmations de transactions, des relevés de comptes, de la correspondance et des autres renseignements que nous envoyons aux membres, et vous recevrez cette information i) lorsque vous accéderez à votre compte sur le site Web de FundScrip, ou ii) à l'adresse de courriel que vous nous avez fournie. Nous ne serons pas responsables d'une incapacité de votre part à vous brancher à Internet ou à accéder au site Web de FundScrip, ou encore à recevoir des communications électroniques (pour quelque motif que ce soit). Lorsque nous vous faisons parvenir des communications, celles-ci

sont présumées vous avoir été envoyées et avoir été reçues par vous, peu importe que vous les ayez effectivement reçues ou non. Vous attestez que vous avez accès à du matériel et des logiciels conformes aux exigences système énoncées sur le site Web de FundScrip, c'est-à-dire vous permettant de recevoir de notre part de la correspondance et des fichiers électroniques. Vous pouvez révoquer ce consentement de votre part à recevoir ces fichiers ou à en disposer sous forme électronique en faisant parvenir un avis écrit à ce sujet à FundScrip au 666, rue Sherbrooke ouest, bureau 910, Montréal (Québec), H3A 1E7, et en inscrivant la mention « Programme utilisé pour les clients » sur l'enveloppe. Si vous vous dégagez d'un tel consentement, nous nous réservons le droit de résilier la présente convention.

DISPOSITIONS DIVERSES

29. Lois applicables. La validité et l'interprétation de la présente convention et des droits et obligations des parties aux présentes sont assujetties à l'application des lois de la province de Québec, à l'exclusion des principes relatifs aux conflits de lois. Les parties aux présentes consentent à ce que toute demande de règlement résultant de la présente convention, ou s'y rapportant, soit entendue exclusivement par un tribunal de la province de Québec, district de Montréal, et elles renoncent irrévocablement à s'opposer au choix d'un tel tribunal, que ce soit maintenant ou par la suite, ou à déclarer qu'une telle procédure n'est pas tenue devant l'instance appropriée.
30. Cession. Vous ne pouvez pas céder les droits et obligations que vous confère la présente convention, que ce soit en tout ou en partie, sans que nous y ayons consenti au préalable par écrit, et toute cession de ce genre que nous n'aurions pas approuvée sera jugée nulle et non avenue. FundScrip peut céder les droits et obligations que lui confère la présente convention, en tout ou en partie, sans votre consentement. La présente convention s'appliquera en faveur des parties et de leurs ayants cause et ayants droit autorisés, qui devront aussi s'acquitter des obligations qui y sont énoncées.
31. Avis. Tout avis transmis par une partie à l'autre devra être mis par écrit (un courriel peut être acceptable) et livré en main propre, par courriel, par un service établi assurant la livraison le lendemain ou par courrier recommandé (préaffranchi avec demande d'avis de réception). Des avis vous seront aussi envoyés à l'adresse de courriel ou à l'adresse postale indiquée sur votre formulaire d'enregistrement, et les parties peuvent quant à elles envoyer des avis à FundScrip au 666, rue Sherbrooke ouest, suite 910, Montréal (Québec), H3A 1E7 (inscrire la mention « Services aux membres » sur l'enveloppe), ou à toute autre adresse à laquelle une partie aux présentes peut envoyer un avis à l'autre partie conformément aux dispositions du présent article. Tous les avis devront être rédigés en français et anglais et seront réputés produire leur effet à la date de leur livraison en main propre, lors de la confirmation de leur transmission par courriel, lors de la signature du bon de livraison du service de messenger assurant la livraison le lendemain ou cinq jours après avoir été déposé auprès de Postes Canada.
32. Renonciation et divisibilité. Si l'une des parties aux présentes renonce à prendre quelque mesure que ce soit relativement à la violation d'une des dispositions de la présente convention par l'autre partie, cela ne signifie pas qu'elle renonce à cette possibilité advenant une violation subséquente de la même ou d'une

autre disposition des présentes. De plus, si l'une des parties tarde à exercer un droit, pouvoir ou privilège que lui confère les présentes, ou qui y est peut-être prévu, ou qu'elle omet de le faire, cela ne constitue d'aucune façon une renonciation à ce droit, pouvoir ou privilège. Si, enfin, l'une des dispositions de la présente convention est déclarée inapplicable, cela n'aura aucune incidence sur les autres dispositions qui y figurent.

33. **Recours équitable.** Vous attestez que toute violation de l'article 7 des présentes nous causera vraisemblablement un tort irréparable, qui ne pourra être effacé par le versement de dommages-intérêts pécuniaires. Par conséquent, si vous contrevenez aux dispositions de l'article 7 des présentes, nous serons habilités à demander une injonction ou tout autre recours équitable en sus de tout autre recours que nous aurons en droit.
34. **Droits et permissions.** Vous attestez que la présente convention ne vous confère aucuns droits ou permissions autres que ceux y étant expressément prévus.
35. **Version intégrale de la convention.** La présente convention constitue la version intégrale de la convention intervenue entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes, et elle a préséance sur toutes les ententes ou déclarations antérieures ou contemporaines, toujours en ce qui concerne l'objet des présentes (y compris les versions antérieures de la présente convention que vous avez peut-être endossées sur le site Web de FundScrip ou autrement). Nous nous réservons le droit de réviser, mettre à jour ou modifier la présente convention à tout moment, à notre seule discrétion. Si vous demeurez membre du programme après avoir été avisé d'une telle modification, cela signifiera que vous l'acceptez et que vous consentez à vous y conformer. Vous attestez que la plus récente version de la présente convention pourra être consultée dans la section « Convention d'adhésion » du site Web de FundScrip. Aucun autre acte, document ou coutume ne sera réputé avoir pour effet de modifier la présente convention.
36. **Langue.** Les parties aux présentes ont expressément exigé que ce contrat ainsi que tous contrats, procédures, documents ou avis s'y rapportant ou qui y sont mentionnés soient rédigés et signés en français. The parties have expressly requested that this Agreement and any agreement, proceedings, documents or notices related thereto or referred to therein be drafted and executed in the French language.